Journal de Roubaix

Cinquante-huitième année. — N° 80. ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix VENDREDI 21 MARS 1913.

ABONNEMENTS & ANNONCES — LE NUMÉRO 5 Centimes — ÉDITION DU MATIN — TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages — BUREAUX & RÉDACTION ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070 TOURCOING, 23, rue Carnot, Téléphone 1240 — TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages — LE NUMÉRO 5 Centimes — TARIF D'ABONNEMENTS

M. BARTHOU CHARGÉ DE FORMER LE NOUVEAU CABINET

LA GUERRE BALKANIQUE

Le Monténégro répond par un refus catégorique aux demandes de l'Autriche

NOUVELLE DÉFAITE TURQUE A TCHATALDJA

Les incidents Austro-Monténégrins

L'INTERVENTION DE L'AUTRICHE ELLE FORMULE SES DEMANDES

Vienne, 20 mars. — Le « Fremdenblatt », organe officieux, annonce aujourd'hui seulement que le chargé d'affaires austro-hongrois de Cettigné a reçu l'ordre de faire des représentations auprès du gouvernement monténégrin au sujet des incidents survenus à Dialawa, San Giovanni di Medua et au sujet du bombardement de Scutari.

Il devait exiger : 1° La libre sortie de la population civile de Scutari ; 2° Une enquête sur le meurtre du prêtre catholique de Dialawa ; 3° La cessation immédiate des conversions à l'orthodoxe imposées par la violence aux Albanais ; 4° Satisfaction complète pour l'incident du vapeur « Skadra ».

A peine connaît-on ce que l'Autriche a demandé qu'on sait déjà ce que le Montenegro a répondu.

LA RÉPONSE DU MONTENEGRO

Refus catégorique

Vienne, 20 mars. — Le gouvernement monténégrin a refusé de donner suite à la démarche faite auprès de lui par le ministre d'Autriche-Hongrie à Cettigné, au sujet de la conversion forcée à la religion orthodoxe de 70 familles de la région de Djakowo.

Il a répondu qu'il était libre de prendre en pays occupé, sans en rendre compte à personne, les mesures administratives qu'il estimait nécessaires.

D'autre part, le parlementaire monténégrin de Scutari s'est refusé à transmettre une note collective des consuls protestant contre le bombardement du quartier des étrangers.

LA DÉMONSTRATION NAVALE DE L'AUTRICHE CONFIRMÉE

Paris, 20 mars. — Le « Temps » reçoit de ses correspondants particuliers les dépêches suivantes :

« DÉPART DE LA FLOTTE HONGROISE

» Vienne, 20 mars. — Je tiens d'une source très autorisée confirmation du bruit qui courait relativement au départ de la flotte austro-hongroise. L'escadre composée de deux divisions, a effectivement quitté Pola hier, à une heure de l'après-midi, dans la direction du Sud. »

L'AFFAIRE de SAN GIOVANNI DI MEDUA

Le navire autrichien saisi

Vienne, 20 mars. — La note officielle qui confirme l'information suivant laquelle un navire autrichien aurait été retenu à Saint-Jean-de-Medua, ajoute qu'il s'agit du vapeur « Skodra », de la Compagnie Ungro-Croate.

M. Copaitric, président de cette Compagnie, déclare que le « Skodra » qui, le 13 mars, déchargeait des marchandises dans le port de Saint-Jean-de-Medua, a été contraint, par les autorités monténégrines, à aller chercher les troupes serbes que transportaient des navires grecs, sous le feu du cuirassé turc « Hamidieh ».

LA SERBIE PREND SES PRECAUTIONS

Berlin, 20 mars. — On mande de Semlin à la « Gazette de Cologne » que les Serbes dirigeraient d'importants transports de troupes sur Monastir où ils se tiendraient prêts pour le cas où une intervention étrangère, contraire aux intérêts serbes se produirait en Albanie.

L'ATTITUDE DE L'ITALIE A PROPOS DE LA DESTRUCTION D'UN COUVENT DE SŒURS ITALIENNES A SCUTARI.

Rome, 20 mars. — Le gouvernement italien ne pouvant pas communiquer avec le consulat de Scutari a appris de Vienne la nouvelle de l'incident du couvent et a immédiatement fait demander des explications par le ministre italien à Cettigné. Mais il n'a pas encore reçu de réponse. Les Autrichiens parlent d'une démonstration navale italo-autrichienne aux bouches de Cattaro, mais il paraît plus probable que le gouvernement fera parvenir au Monténégrins des recommandations amicales pour que cet état de choses cesse et ne se renouvelle pas.

LA NERVOSITÉ DE L'AUTRICHE

Vienne, 20 mars. — Les journaux estiment que les événements récents de Scutari et de Saint-Jean-de-Medua appellent une intervention énergique de l'Autriche-Hongrie. La presse viennoise manifeste une grande indignation de la violation du droit des gens en Albanie.

Aujourd'hui, quatre journaux, dont la « Reich Post », ont été saisis.

L'IMPRESSION DANS LA PRESSE BERLINOISE

Berlin, 20 mars. — La presse berlinoise ne suit pas sans inquiétude le conflit qui vient d'éclater entre l'Autriche et le Montenegro. Quelques organes conservateurs engagent l'Autriche à se montrer énergique.

On parlait, en outre, d'une action de l'Autriche sur Scutari et de l'Italie sur Vallona.

LES HOSTILITÉS

Victoire Bulgare à Tchataldja

L'armée turque a subi hier un important échec

Paris, 20 mars. — Les Turcs avaient annoncé, hier, une défaite des Bulgares, sur les lignes de Tchataldja. Aujourd'hui, on nous communique le télégramme suivant :

Sofia, 20 mars. — *Les troupes turques de Tchataldja ont tenté de nouveau, hier, d'exécuter une marche en avant, cette tentative leur a valu des pertes considérables et a abouti à un échec complet.*

Cinq divisions environ, avec de l'artillerie de campagne et de siège, et soutenues en outre par les canons des navires de guerre, ont été arrêtées par les détachements bulgares avancés.

Vers le soir, les troupes du flanc droit bulgare attaquèrent la division qui se trouvait sur le flanc gauche des Turcs et la mirent en fuite. Deux bataillons de cette division, qui formaient l'extrême-gauche de l'aile turque, furent isolés par les Bulgares et serrés contre le rivage de la mer, à l'est d'Epivatos; une partie de ces troupes réussit du reste à s'enfuir la nuit sur les navires.

L'ATTAQUE DECISIVE DE SCUTARI

Belgrade, 20 mars. — On annonce que la plus grande partie des renforts serbes sont maintenant débarqués sur les côtes de l'Adriatique, ainsi que des canons du plus gros calibre. Aussi pense-t-on que l'attaque décisive de Scutari aura lieu dans les derniers jours de la semaine.

INFORMATIONS

M. Cochon condamné

Paris, 20 mars. — M. Cochon, secrétaire général de l'Union syndicale des locataires, était accusé d'avoir commis volontairement de sérieuses dégradations dans un appartement qu'il occupait, rue Lecourbe, et d'où il avait été expulsé. Il vient d'être condamné par la neuvième chambre correctionnelle à trois mois de prison et 900 francs d'amende.

Mort du général Maudit

Paris, 20 mars — On annonce la mort du général de brigade Maudit, du cadre de réserve.

Le dreadnought « Jean-Bart »

Brest, 20 mars — Le dreadnought « Jean-Bart » a été mis cet après-midi à l'arsenal, pour la pose de ses hélices et la préparation de ses premiers essais. La manœuvre délicate de l'évitage dans l'étroit chenal de Penfeld a parfaitement réussi.

Un fort Chabrol italien

Rome, 20 mars. — A Selargius, près de Cagliari, un fou s'est barricadé dans sa maison et a tiré des coups de fusil sur tous ceux qui approchaient. Il a blessé ainsi sept personnes, dont deux grièvement. Les carabiniers ont fait le siège de la maison. Ils durent faire usage de leurs armes et tuèrent le pauvre dément.

Un dirigeable « Zeppelin » hors service

Metz, 20 mars. — Le dirigeable « Zeppelin I » qui avait quitté la station de Metz pour Kœnigsborg, après avoir subi de notables transformations, va être mis hors de service, ces transformations n'ayant pas répondu au résultat attendu.

Un ballon français en Allemagne

Berlin, 20 mars. — D'après le « Berliner Tageblatt », un ballon français, parti de Paris, a atterri récemment en Oldenbourg. Les trois passagers sont blessés très légèrement. Ils n'ont pas été inquiétés.

Grèves ouvrières au Mexique

Washington, 20 mars — A la demande de l'amiral commandant la flotte, deux croiseurs quittent immédiatement San-Francisco pour aller protéger les étrangers sur le littoral occidental du Mexique.

LES QUOTIDIENNES

Le général André

Le général André est mort le jour même où le Bloc, dont il fut l'une des illustrations, remportait une victoire parlementaire qui veut ressembler à une revanche.

Avec son intransigeance, son sectarisme, ses facultés d'intrigue, l'ancien ministre de la guerre personnifiait admirablement le régime néfaste qui conduisit la France au bord du gouffre.

Il était le type le plus réussi du soldat politicien qui, dans l'armée, voit surtout une collectivité qu'il faut conquérir pour en faire l'instrument d'un parti. Et tous les efforts de ce chef tendirent, pendant qu'il était au pouvoir, à implanter l'opinion jacobine à la caserne.

Pour arriver à ce résultat, le général André flirta volontiers avec les pires ennemis de l'armée et de la patrie. Aveuglé par son anticléricalisme grossier et sa haine de tous ceux qui ne pensaient pas comme lui, il ne s'aperçut pas que la politique, tel un chancre, rongeait l'armée, l'affaiblissait, et que plus elle devenait républicaine, au sens « radical » du mot, moins elle était capable de remplir son rôle et sa mission.

Pour contenter les démagogues de l'extrême gauche sur lesquels le ministère Combes était bien obligé de s'appuyer pour vivre, le général André proposa et fit voter des mesures militaires qui désorganisèrent rapidement tout notre système de défense nationale. Nous payons aujourd'hui la rançon des folies parlementaires du combisme.

On a dit de M. Pelletan, l'ancien ministre de la marine, qu'il était un « péril national ». Appliquée à un seul des collaborateurs de M. Combes, l'épithète me paraît excessive. Rendons à Camille ce qui appartient à Camille et à André ce qui appartient à André et partageons le « péril national » entre les deux.

L'opinion publique a, d'ailleurs, confondu ces deux hommes dans la même impopularité. Elle les a suivis dans leur retraite involontaire pour leur crier journellement son mépris. Elle a veillé à la porte des assemblées pour empêcher d'entrer l'homme des fiches. Et quand le collaborateur de Vadécard s'est présenté aux suffrages de ses concitoyens, il a suffi que quelqu'un agite une casserole pour éloigner aussitôt les électeurs républicains et patriotes.

Plus tard, quand on écrira l'histoire de ces temps-ci, il faudra expliquer à nos petits-neveux qu'un général français, devenu ministre de la guerre, organisa la délation dans l'armée et soumit ses camarades au contrôle de certains juges de paix, de délégués des Loges et de mouchards professionnels.

Et nos petits-neveux déchireront avec colère cette page lamentable, car ils croieront qu'on les trompe.

Maurice Aubert

CHOSES & AUTRES

Au cercle :

— Il est gentil, votre ami Chose.

— Très gentil.

— Obligeant ?

— Certes. Chaque fois qu'il a eu besoin de moi, je l'ai trouvé.

***

— Oh ! ne me parlez pas de cet homme. C'est un âne, un crétin, une brute...

— Voyons, calmez-vous... Il ne faut jamais dire du mal de son semblable.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

La deuxième journée : MM. de Freycinet et Ribot à l'Elysée

M. BARTHOU CHARGÉ DE FORMER LE NOUVEAU CABINET

Une séance mouvementée à la Chambre

La motion des proportionnalistes. -- M. Deschanel la déclare irrecevable. M. Wilm soutient le contraire. -- Interventions diverses. -- L'ordre du jour pur et simple opposé à la motion est approuvé par 280 voix contre 250

L'IMPRESSION DANS LES MILIEUX POLITIQUES

Les consultations politiques

Paris, 20 mars.

Le président de la République a continué aujourd'hui les consultations politiques qu'il avait commencées hier par M. Léon Bourgeois.

Ce matin, à onze heures et demie, il a

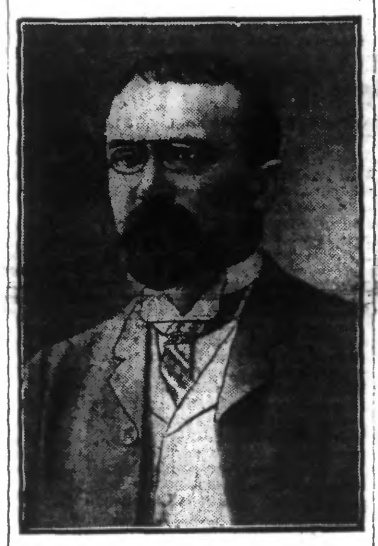

M. BARTHOU

reçu M. de Freycinet, sénateur, ancien président du Conseil ; cet après-midi, à 2 heures, il a reçu M. Ribot, sénateur, ancien président du Conseil.

M. Ribot a quitté l'Elysée à trois heures.

Peu de temps après, M. Aristide Briand est venu s'entretenir avec le président de la République.

La série des consultations sera close après cet entretien. M. Poincaré fera appeler vers *la fin de l'après-midi, le personnage politique* auquel il désire confier la mission de former le Cabinet.

Le futur Cabinet

Nous en sommes à la combinaison que nous indiquions hier : un ministère Barthou avec le concours de M. Pichon. Les informations que nous avons recueillies ce matin confirment celles de ces jours derniers. M. Poincaré veut un député à la présidence du Conseil et demandera, assure-t-on, au prochain Cabinet, de faire du service de trois ans l'article principal de son programe, la réforme électorale venant au second plan. On assure que, dans son entretien avec le président de la République, M. Deschanel s'est presque offert. Il aurait invoqué le souvenir de M. Waldeck-Rousseau pour laisser entendre que, dans les circonstances graves comme celles que nous traversons, tous les concours doivent s'affirmer auprès du chef de l'Etat. Le président de la République aurait laissé tomber ces offres qui ne répondent pas à ses vues.

On assure que M. Jonnart, en raison de son intimité avec M. Briand, préférerait se retirer. On dit aussi que M. Dumont serait de la combinaison en qualité de *proportionnaliste* conciliateur. M. Barthou, affirme-t-on, aurait déjà commencé ses démarches.

La combinaison Barthou

Voici la liste que l'on faisait circuler ce matin et que nous ne donnons, bien entendu, qu'avec les réserves d'usage :

Présidence du Conseil : M. Barthou ;
Affaires étrangères : M. Barthou ou M. Jonnart ;
Intérieur : M. S. Pichon ;
Guerre : M. Etienne ;
Marine : M. Pierre Baudin ;
Justice : M. Doumergue ou M. Barthou ;
Finances : M. Klotz ;
Instruction publique : M. Viviani ;
Travail : M. Chéron ;
Travaux publics : M. Jean Dupuy ;
Colonies : M. Gervais.

MM. Barthou et Pichon auraient accepté

Paris, 4 heures 30. — On prétend que MM. Pichon et Barthou ont été, sur l'avis même de M. Briand, pressentis officieusement et qu'ils ont accepté. M. Pichon irait aux Affaires étrangères. M. Barthou prendrait la présidence du Conseil et le portefeuille de l'Instruction publique. Afin d'avoir les mains plus libres, il serait question du général Pau et de l'amiral Boué de Lapeyrère, pour les ministères militaires. M. Klotz resterait aux Finances.

M. Poincaré offre à M. Barthou la mission de former le Cabinet

M. Barthou a été mandé à l'Elysée où il est arrivé à 3 heures 50 ; il en est sorti à cinq heures. Il a déclaré que le président lui avait offert la mission de former le futur Cabinet.

« J'ai dit, nous déclare M. Barthou, en demandant à ne répondre qu'après avoir consulté *mes amis politiques.* »

M. Barthou s'est ensuite rendu chez M. Briand. Il se propose de faire dans la soirée un certain nombre de visites chez des hommes politiques et il compte rentrer à 7 heures au ministère de la Justice.

Déclarations de M. Barthou

M. Barthou est rentré à sept heures et demie au ministère de la Justice. Il a reçu aussitôt les journalistes, à qui il a fait les déclarations suivantes :

« Comme vous le savez déjà, a-t-il dit, ma première visite a été pour M. Briand. J'ai vu ensuite M. Dubost, puis M. Deschanel. J'ai eu avec ces deux personnages politiques de longues conversations. J'ai pris leur avis et j'ai eu le plaisir de constater qu'ils approuvaient la façon dont il me semble que la crise peut être dénouée et sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. J'ai vu longuement ensuite M. Ribot, dont le bienveillant accueil m'a profondément touché. Je me suis présenté enfin chez M. Léon Bourgeois, mais il dîne en ville ce soir, et il venait de sortir lorsque je suis arrivé. Je compte le voir vendredi matin.

» Voilà donc l'énumération des visites de consultation que j'ai faites aujourd'hui. Dès maintenant, je puis vous dire qu'aucune des personnalités que j'ai vues ne me décourage dans la tentative que je fais pour former un Cabinet.

» Aucun nom n'est encore arrêté dans mon esprit, rien n'est fixé à ce sujet. Ce n'est que vendredi, après d'autres visites que je compte faire, que je pourrai envisager les concours auxquels, le cas échéant, je devrai faire appel. Je n'ai pris, au point de vue de l'attribution des portefeuilles, qu'une seule résolution, et celle-là est définitive. Si je réussis à former un Cabinet et que j'aie la présidence du Conseil, je ne prendrai pas le ministère de l'Intérieur.

» *Le Cabinet que je veux former doit être un Cabinet de détente, de conciliation républicaine,* et je ne veux pas que certains soutiens, certains malentendus (sic) puissent jeter la suspicion sur le nouveau ministère. »

Après ce souvenir donné à sa collaboration au ministère Méline, M. Barthou continue :

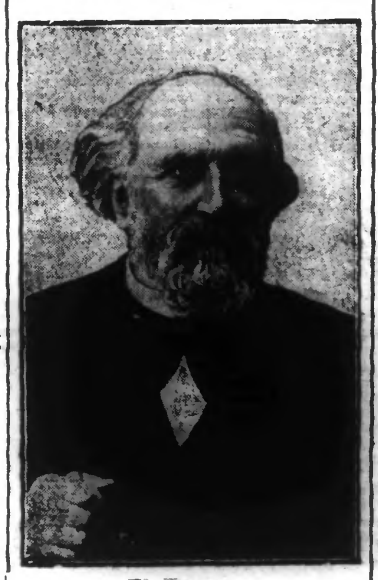

M. RIBOT

« Il serait prématuré de vous parler de mon programme. Ce n'est que lorsque j'aurai conféré avec mes collaborateurs éventuels que je pourrai faire un exposé complet de l'état des travaux que nous soumettrons aux Chambres. Mais il est deux questions de premier ordre qui occupent le premier plan dans la politique actuelle, sur lesquelles je puis vous fixer dès maintenant : la *réforme électorale et la durée du service militaire.*

LA RÉFORME ÉLECTORALE

» Pour la réforme électorale, je demanderai à la commission du Sénat d'entrer dans la voie de la conciliation et de s'arrêter à un texte **consacrant le principe de la représentation des minorités** qui n'a pas encore été écarté.

» Si ce texte transactionnel est élaboré, je m'efforcerai de le faire triompher devant le Sénat d'abord, devant la Chambre ensuite. Donc, sur la réforme électorale, voici ma formule : transaction, conciliation, entente entre les deux Chambres.

LE SERVICE DE TROIS ANS

» Quant à la durée du service de trois ans

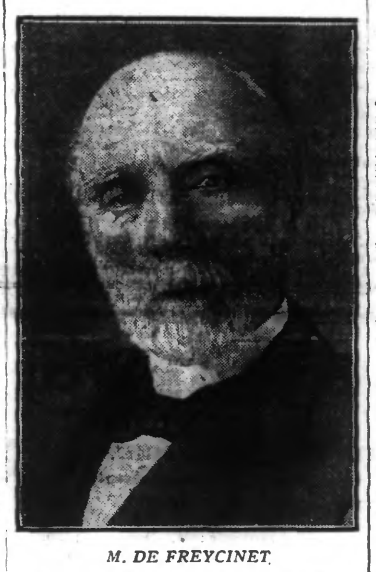

M. DE FREYCINET

— et ici M. Barthou accentue sa phrase, — je n'accepterai pas de constituer un Cabinet si **je ne réunis pas des collaborateurs donnant tous leur adhésion formelle au service de trois ans.** J'ai fait partie du Cabinet qui a déposé le projet de loi après la délibération du Conseil Supérieur de la guerre, délibération qui, notez-le, avait été précédée des délibérations du gouvernement sur la même question, j'ai été dans ce Cabinet partisan du service de trois ans. Ma conviction n'a pas changé et **sur ce point je serai irréductible.** »

M. Barthou ne compte pas faire de nouvelles démarches, ce soir; il veut aller vite, sans doute, mais sans brusquer les choses. Il reprendra ses visites vendredi matin.

A LA CHAMBRE

La Motion des Proportionnalistes

M. Deschanel dit qu'elle est irrecevable. -- Intervention de MM. Wilm, Ch. Dumont et Jaurès.

L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE EST VOTE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 20 mars.

C'est encore aujourd'hui l'affluence des grands jours. Les adversaires de la réforme électorale, aidés par un certain nombre de proportionnalistes dissidents des groupes de gauche, vont tenter un suprême effort pour faire écarter, sur une question de procédure, les motions que pourra présenter le groupe proportionnaliste. Ce dernier s'est réuni ce matin, ainsi que nous l'avons dit.

Après une discussion très animée, il a décidé de modifier, ainsi qu'il suit, la motion adoptée hier et dont nous avons donné le texte :

La Chambre, issue du suffrage universel, fidèle au principe de la représentation des minorités affirmé par ses votes du 3 juillet 1911 et du 1er juillet 1912, et repoussant toute addition, décide de s'ajourner à mardi.

D'autre part, pour le cas où la Chambre déclarerait cette motion irrecevable, M. Joseph Denais annonce qu'il déposera le projet de résolution suivant :

« La Chambre, affirmant la prépondérance du suffrage universel sur le suffrage restreint, passe à l'ordre du jour. »

C'est donc la bataille qui s'annonce pour cette séance qui, dans d'autres circonstances, aurait été de pure forme.

Cela montre la gravité de la situation.

LA SÉANCE

Quelques instants avant deux heures, nombre de membres appartenant au groupe de la réforme électorale viennent occuper leur place.

A deux heures, comme le président monte au fauteuil, une centaine de députés sont déjà là, en majeure partie des groupes du centre et de l'extrême gauche. Mais les travées des adversaires de la réforme, ne tardent pas à se garnir. En quelques minutes, l'hémicycle est bondé, grouillant et bruyant au possible.

Dans les tribunes du public, il y a foule aussi.

MM. Jules Roche, Aynard, Jaurès, Groussier, Renoult, F. Buisson, Wilm, Bonnefous, Charles Benoist, Jules Breton, Ponsot, Maginot, Lemire, tous les chefs de groupes et adversaires de la réforme sont là.

Au banc du gouvernement personne.

A deux heures 10, la séance est ouverte.

L'Assassinat du Roi de Grèce

M. Deschanel, au nom de la Chambre, adresse à la Chambre grecque ses sentiments de condoléances à l'occasion de la mort du roi de Grèce (Applaudissements).

La Réforme Electorale

La Motion des Proportionnalistes

M. Deschanel. — Je suis saisi de la motion suivante de MM. de Lanessan et F. Buisson :

La Chambre élue du suffrage universel, fidèle aux principes de la R. P. affirmée par ses votes des 3 juillet 1911 et 19 juillet 1912 et repoussant toute adjonction décide de s'ajourner à mardi.

M. Deschanel. — Cette proposition ne me paraît pas recevable (vifs applaudissements à gauche).

M. Jaurès. — Voilà le suffrage universel ! (tonnerre d'applaudissements au centre et bruit à gauche).

M. Deschanel. — L'article 140 du règlement s'y oppose formellement. En voici le texte : « Si les deux Chambres ont été saisies de projets de loi ayant le même objet et si la délibération est commencée, au Sénat, la Chambre des députés ne mettra pas le projet à son ordre du jour avant le vote décisif du Sénat ».

M. Wilm. — Je demande la parole.

M. Deschanel. — S'il en était autrement, comment pourrait s'effectuer le travail parlementaire ? (Vifs applaudissements à gauche ! Hou ! hou ! à l'extrême-gauche et au centre). Je me conforme donc à la règle suivie invariablement. (Applaudissements au centre et à l'extrême-gauche ; non ! non ! Vifs applaudissements à gauche), et je déclare que la motion ne me paraît pas recevable.

M. de Lanessan. — Je demande la parole sur la date de l'ajournement.

M. Deschanel. — Vous l'avez.

M. de Lanessan

M. de Lanessan est reçu à la tribune par une bordée d'applaudissements au centre et à l'extrême-gauche et de huées à gauche).

M. de Lanessan donne lecture de la motion : *La Chambre issue du suffrage universel* (tonnerre d'applaudissements au centre et à l'extrême-gauche, huées à gauche), *fidèle aux principes de la R. M. affirmée dans deux votes de 1911 et de 1912, repoussant toute adjonction* (nouveaux applaudissements), *a décidé à s'ajourner à mardi.*

Je me borne à la lecture de cette déclaration, je n'y ajoute rien. (Nouveaux applaudissements).

M. Wilm

M. Wilm, à son tour, prend la parole (applaudissements à son arrivée à la tribune, tumulte à gauche).

M. Wilm. — L'interprétation de l'article 140 n'est pas si simple qu'on le croit. Pour moi, il me semble inapplicable ici. D'abord il y a toujours, malgré la crise, un gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes. N'est-ce pas, au nom du gouvernement, que le chef du gouvernement démissionnaire a transmis ses condoléances à la Grèce. (Interruptions à gauche.) Et alors s'il y a un gouvernement pour l'étranger, à plus forte raison pour le Parlement lui-même. Quelle est la proposition de M. de Lanessan : elle se résume à ceci : Devant la question politique posée devant le pays, la Chambre est appelée à examiner l'attitude qu'elle doit avoir. (Applaudissements au centre et à l'extrême gauche.) Eh quoi ! pendant une crise minis-

M. WILM

térielle, la Chambre n'aurait pas le droit de se demander si elle entend conformément aux principes de probité politique demeurer fidèle à ses engagements. (Applaudissements.)

M. Wilm cite des précédents admis, notamment par M. Brisson. Une assemblée s'interrogeant elle-même n'aurait pas le droit de prendre sa responsabilité devant le pays, le droit de se demander si les promesses faites au pays vont être tenues. (Nouveaux applaudissements.)

M. Jaurès. — Très bien !

M. Wilm. — Allez-vous vous abriter derrière des subtilités byzantines. (Applaudissements à l'extrême gauche et au centre.) Depuis quand la constitution interdit-elle à cause de la chute d'un cabinet, les manifestations politiques ? Avons-nous compté que ce régime